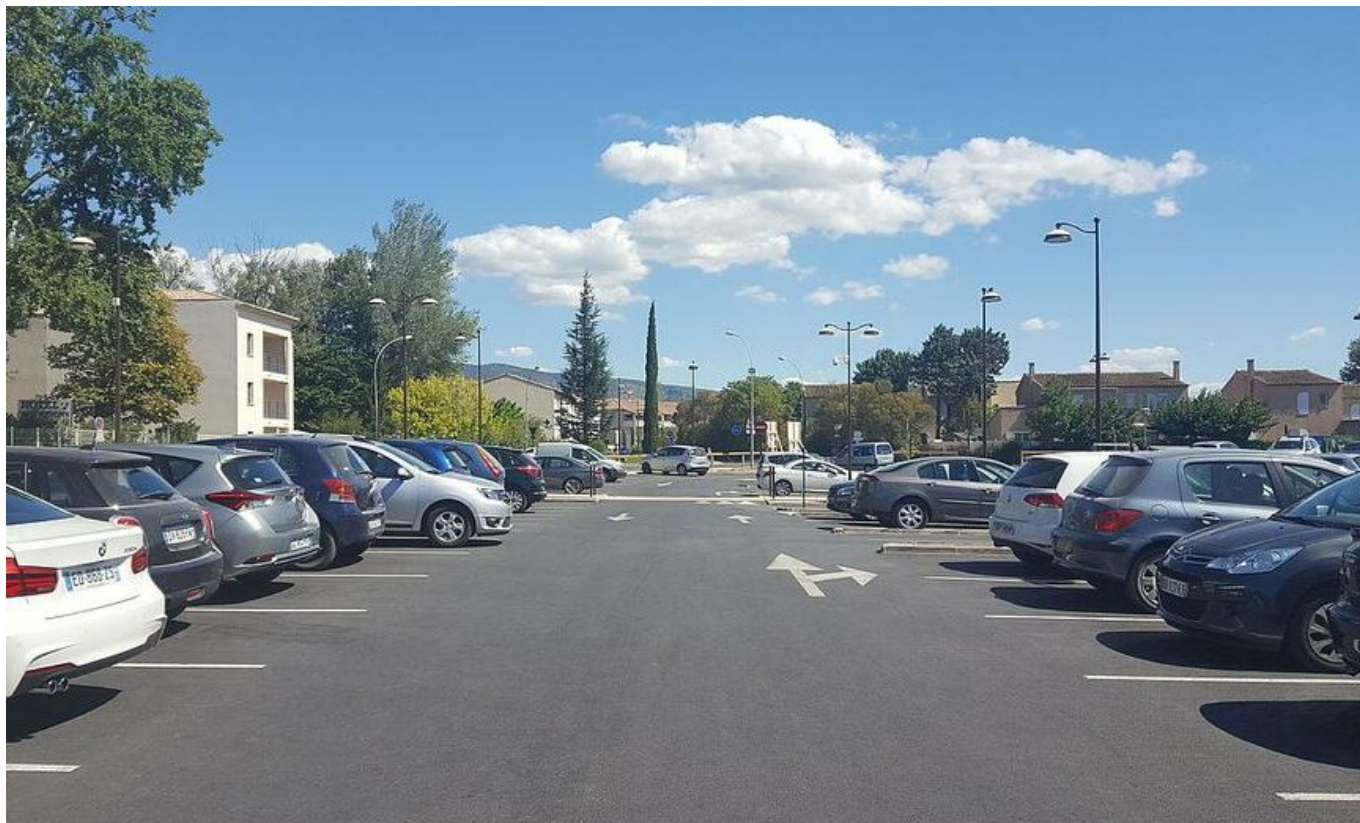


Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 14 octobre 2026

# L'Isle-sur-la-Sorgue : les habitants doivent changer leur macaron de stationnement



**L'abonnement au stationnement 2024-2025-2026 de L'Isle-sur-la-Sorgue arrivant à échéance, les résidents et titulaires d'un macaron doivent faire la demande d'un nouveau pour la période 2027-2028-2029.**

En 2023, la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue a dévoilé sa nouvelle politique de stationnement qui a été mise en œuvre l'année qui a suivi. Ainsi, de nombreux emplacements sont devenus payants ou limités. Mais les habitants et les actifs non l'islois peuvent souscrire à un abonnement gratuit, à l'aide d'un justificatif de domicile ou de travail, afin de bénéficier d'un macaron qui leur permettra le stationner sans faire de frais.

Les premiers abonnements délivrés arrivant à échéance à la fin de l'année, la municipalité invite les résidents et titulaires d'un macaron à faire les démarches pour s'en procurer un nouveau pour les trois années à venir.



Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 14 octobre 2026

## Comment se procurer un abonnement ?

Les usagers ont jusqu'au 31 mars 2027 pour renouveler leur macaron. Ils peuvent soit faire la demande en ligne via la plateforme dédiée, [en cliquant ici](#). Une fois le dossier validé par le service, le macaron est mis à disposition au guichet via un accès prioritaire sans attente.

Ou bien il faut se présenter au guichet, Place Valmy, avec pour le matin un rendez-vous pris en amont sur le site de la municipalité, [en cliquant ici](#). L'accueil est libre, sans rendez-vous, l'après-midi.

Le guichet pour faire la demande ou récupérer le macaron, est ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, et les mardis et jeudis 8h30 à 17h30.